

Les partenaires du projet

Promoteur :



Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET)
178, rue du Temple, 75003 Paris – FRANCE
www.afdet.org

Partenaires :



Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)
1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex – FRANCE
www.ciep.fr – www.education.gouv.fr
En partenariat avec le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche



AGEFA-PME
18, Terrasse Bellini, 92806 Puteaux Cedex - FRANCE
www.agefa.org



European Management Assistant (EUMA)
10, rue Madame, 78000 Versailles – FRANCE
www.euma-france.org et www.euma.org



ECABO
Disketteweg 6, 3821 AR Amersfoort – PAYS-BAS
www.ecabo.nl



Zakład Doskonalenia Zawodowego (ZDZ Kielce)
w Kielcach, ul. Paderewskiego 55, 25-950 Kielce – POLOGNE
www.zdz.kielce.pl



Centro de Formação Profissional para o Comércio e Afins (CECOA)
Rua Sociedade Farmacêutica 3
1169-074 Lisboa – PORTUGAL
www.cecoa.pt



Școala Superioară Comercială "Nicolae Kretzulescu" (SSC-NK)
Hristo Botev 17, 70472 Bucharest - ROUMANIE
www.kretzulescu.ro



Ministerio de Educación - Subdirección General de Formación Profesional
C/ Los Madrazo 15-17, 28071 Madrid – ESPAGNE
www.mepsyd.es



Council for Administration (CfA)
6 Graphite Square, Vauxhall Walk, London SE 11 5EE – ROYAUME-UNI
www.cfa.uk.co



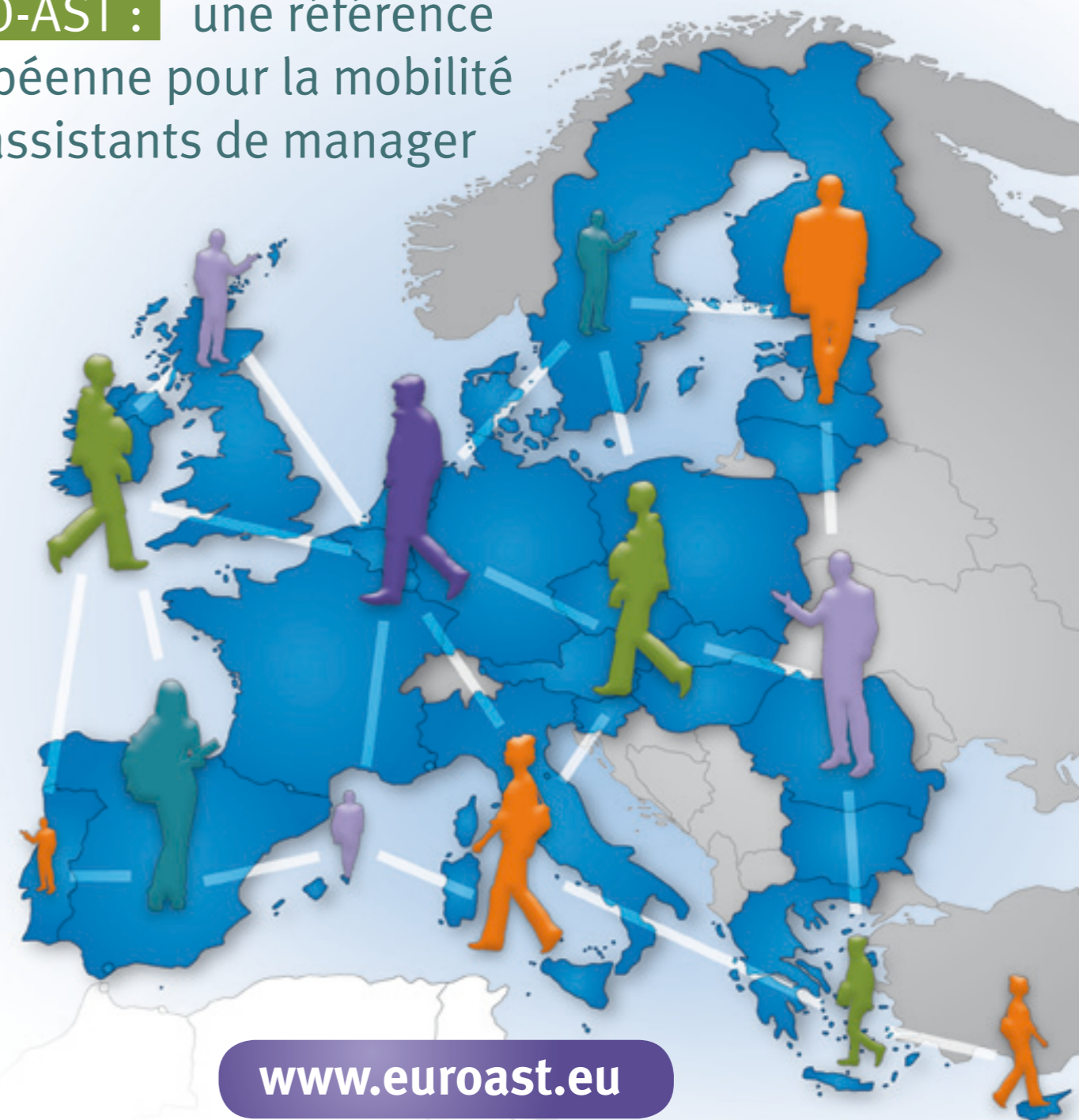
Société suisse des employés de commerce (SEC Switzerland)
Rue St-Honoré 3, Case postale 3072, 2001 Neuchâtel – SUISSE
www.secsuisse.ch



Le FOREM
Boulevard Tirou 104, 6000 Charleroi - BELGIQUE
www.leforem.be

Promouvoir la transparence des qualifications et la mobilité des apprenants et des salariés

EURO-AST : une référence européenne pour la mobilité des assistants de manager



www.euroast.eu

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

L'ensemble des productions du projet est disponible dans toutes les langues du partenariat sur le site officiel du projet : www.euroast.eu

D'un profil professionnel européen commun...

En Europe, les métiers de l'assistantat de haut niveau sont présents dans toutes les entreprises et autres organisations privées ou publiques, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité et le pays. L'activité de l'assistant est fortement marquée par le contexte, souvent international, dans lequel il exerce ses fonctions. Son cœur de métier consiste à accompagner son ou ses responsables dans leurs activités mais il peut également se voir déléguer des activités ou projets spécifiques.

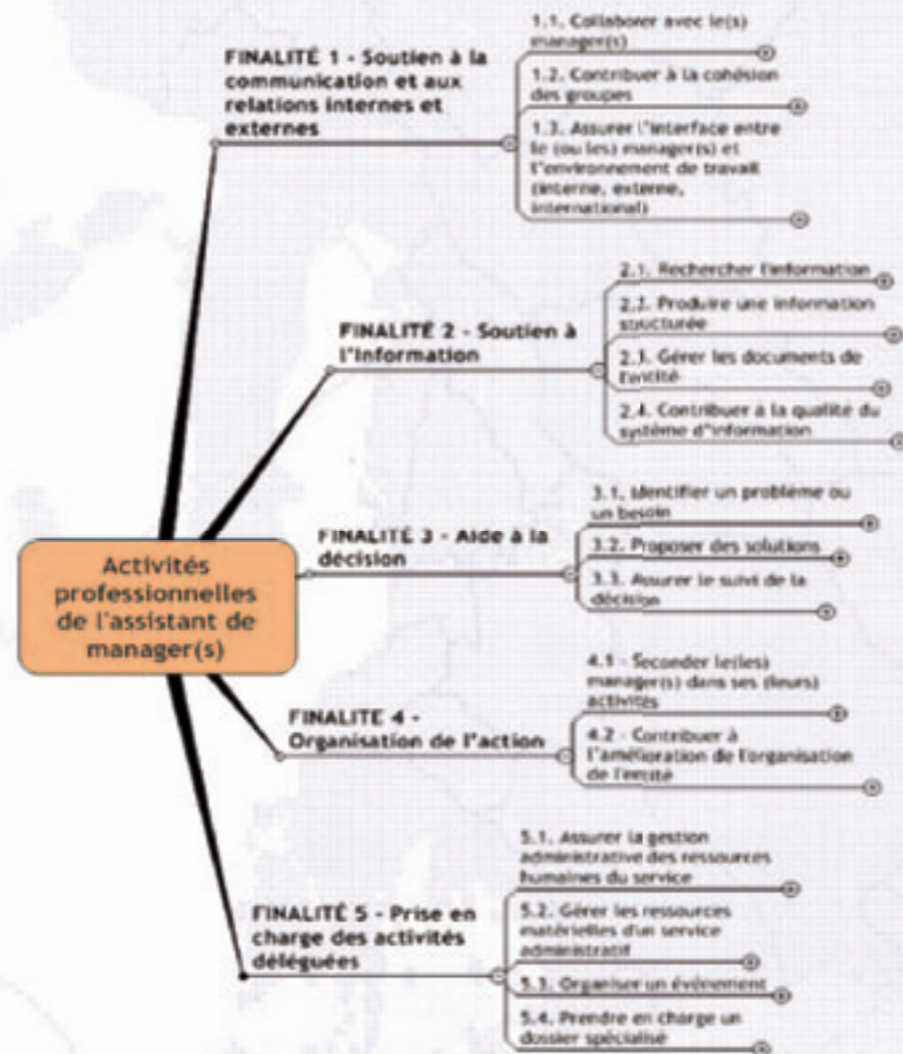
→ Des références partagées

Les certifications d'assistant de manager sont très diverses d'un pays à l'autre mais elles sont de plus en plus fréquemment ouvertes à l'international. La certification EURO-AST a été élaborée avec l'objectif d'apporter une compréhension commune du rôle des assistants de manager et d'accroître leur mobilité et la transparence de leurs fonctions dans les différents pays européens.

Entre novembre 2007 et novembre 2009, les douze partenaires du projet EURO-AST se sont mis d'accord sur un profil professionnel commun et une certification à références partagées basée sur la logique ECVET¹ et le cadre européen des certifications².

→ Le profil professionnel de l'assistant de manager

L'assistant de manager exerce ses fonctions auprès d'un ou plusieurs responsables ou cadres ou d'une équipe (service, groupe projet)... Son activité, essentiellement de nature relationnelle, organisationnelle et administrative, est organisée en cinq finalités :



¹ ECVET (Système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels) vise à reconnaître les expériences d'apprentissage dans différents pays et différents types d'établissement et doit permettre une meilleure comparabilité et compatibilité entre les différents systèmes nationaux de certification et d'enseignement et de formation professionnels. http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc50_fr.htm

² Le cadre européen des certifications (CEC) fait office d'outil de transposition pour faciliter la lecture des certifications nationales dans toute l'Europe, favorisant ainsi la mobilité des travailleurs et des apprenants d'un pays à l'autre et facilitant leur éducation et leur formation tout au long de la vie. http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/publ/pdf/eqf/broch_fr.pdf

...au développement d'un réseau pour la mobilité

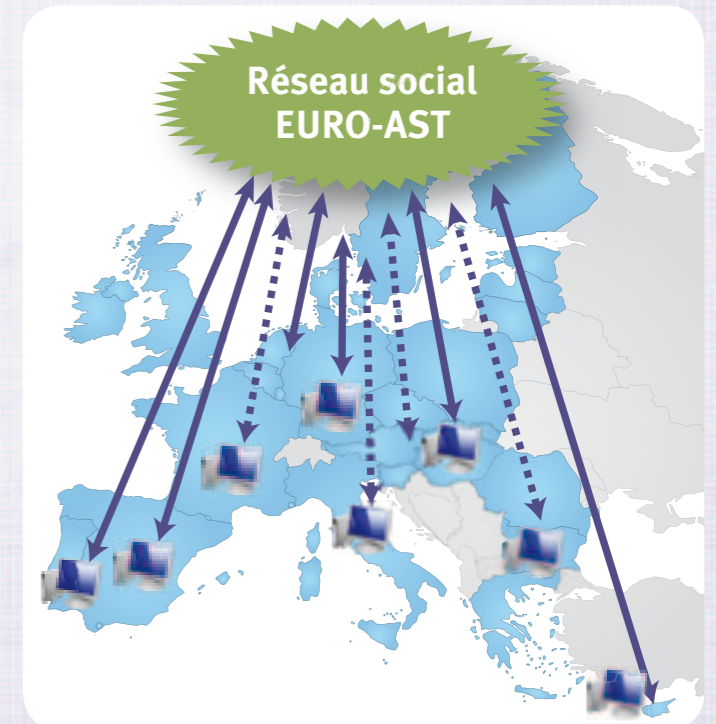
L'objectif de l'Union européenne, en matière de formation tout au long de la vie, est de favoriser la mobilité des apprenants pour permettre, à terme, une plus grande mobilité des salariés en Europe. L'élaboration d'une certification à références partagées, composée de dix unités, a pour objectif de promouvoir la mobilité par la reconnaissance réciproque des acquis d'apprentissage.

→ 10 unités de certification partagées

UC 1 Communication et relations professionnelles en langue nationale	UC 6 Gestion des ressources matérielles
UC 2 Communication et relations professionnelles en langue étrangère	UC 7 Organisation d'un évènement
UC 3 Aide à la décision	UC 8 Gestion administrative des ressources humaines
UC 4 Amélioration de l'organisation de l'entité	UC 9 Prise en charge d'un projet ou d'un dossier spécialisé
UC 5 Organisation des activités du(des) manager(s)	UC 10 Applications bureautiques et système d'information

→ Le réseau EURO-AST

Le réseau EURO-AST est composé de centres de formation et d'organisations (entreprises, associations, organisations publiques, organisations professionnelles, etc.) issus des pays partenaires du projet. La mise en place du réseau a pour objectif de garantir la qualité et la cohérence de la formation suivie en Europe par les apprenants et de s'étendre à d'autres pays membres de l'Union européenne.



→ Le réseau EURO-AST est divisé en deux espaces :

- Le réseau social de la communauté³ EURO-AST présente le profil de chacune des parties prenantes et permet de rechercher d'éventuels partenaires européens afin d'échanger des informations pour faciliter et créer des opportunités de mobilité dans le cadre de périodes de formation ou de stages ;
- Des sites internet décentralisés sont administrés soit par un centre de formation, une autorité locale, un réseau national ou une organisation professionnelle et mettent à disposition la documentation et les contacts utiles pour l'organisation d'une démarche de mobilité, une fois que les conditions de la charte qualité ont été acceptées.

³ Les liens vers les différents espaces du réseau ainsi que les instructions pour y adhérer sont accessibles sur le site www.euroast.eu